

# SOCIETE DES BRASSERIES DE L'OUEST AFRICAIN

## « SOBOA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 819.750.000 F.CFA  
Siège social : Route des Brasseries, BP 29, Dakar, Sénégal  
R.C.C.M : SN-DKR-1929-B-007



### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 MAI 2017



## RESOLUTIONS

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et qui se soldent par une perte nette de 41.090.553 F.CFA.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter, la réserve légale étant au plafond, la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Résultat net	- 41.090.553 F.CFA
Report à nouveau des exercices antérieurs	595.024.131 F.CFA
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>553.933.578 F.CFA</b>
Affectation au Report à nouveau	553.933.578 F.CFA

Le report à nouveau est ainsi ramené de 595.024.131 F.CFA à 553.933.578 F.CFA.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur les conventions visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme, approuve les termes et conclusions de ce rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour six années le mandat d'Administrateur de Monsieur Michel PALU, venu à expiration à la présente Assemblée.

Le mandat de Monsieur Michel PALU prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat, soit en 2023.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.